



QUÉBEC

# DÉBATS

de

**l'Assemblée législative**

du

QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION – 28<sup>e</sup> Législature

Le vendredi 4 août 1967

Vol. 5-N°99

---

Président: l'honorable Rémi Paul, C.R.

**DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

**TABLE DES MATIÈRES**

Bill no 84 — Loi concernant la Place Royale à Québec

    1re lecture . . . . . 5025

Questions et réponses . . . . . 5025

Bill no 76 — Loi modifiant de nouveau la loi de l'instruction publique

    3e lecture . . . . . 5029

Ajournement . . . . . 5031

**L'Imprimeur de la reine: Roch Lefebvre**

*L'exemplaire, 10 cents—Par session, \$5—Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Comptable de l'Assemblée législative, Québec.*

*Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numé-  
raire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.*

**(Onze heures de la matinée)**

M. PAUL (Président): Qu'on ouvre les portes. A l'ordre, messieurs !

**Présentation de pétitions.  
Lecture et réception de pétitions.  
Présentation de rapports de comités élus.  
Présentation de motions non annoncées.  
Présentation de bills privés.  
Présentation de bills publics.**

M. JOHNSON: D.

**Bill no 84**

M. LE PRESIDENT: L'honorable ministre des Affaires culturelles propose la première lecture d'un bill intitulé, Loi concernant la Place Royale à Québec.

M. LAPORTE: Explications.

M. LE PRESIDENT: L'honorable ministre.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, ce projet de loi vise à autoriser le ministre des Affaires culturelles à mettre en place le dispositif nécessaire à l'aménagement de la Place Royale à Québec.

M. LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

M. LAPORTE: Cela éclaire la Chambre!

M. LE GREFFIER ADJOINT: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. LE PRESIDENT: Deuxième lecture de ce bill à une séance subséquente.

Affaires du jour.

M. LE PRESIDENT: L'honorable chef de l'Opposition.

**Questions et réponses**

**Sous-traitants de l'Hydro-Québec**

M. LESAGE: M. le Président, le ministre du Travail pourrait-il nous tenir au courant de l'état des négociations dans le conflit qui oppose deux sous-traitants d'Hydro-Québec au complexe Manicouagan-Outardes et leurs employés membres de la CSN?

M. BELLEMARE: Je remercie le chef de l'Opposition de m'avoir prévenu de sa question. D'abord, pour ce qui est des Comptoirs forestiers, les parties s'entendent sur les \$10 par semaine à accorder au début. On ne s'entend pas sur une augmentation de 5% offerte par les Comptoirs forestiers pour les deux autres années. L'union demande \$8 tandis qu'on en offre \$3. Dans l'autre partie, pour la troisième année, les Comptoirs forestiers offrent 3%, c'est-à-dire à peu près \$3.50 et l'union demande \$6. Voilà pour les deux, mais j'espère que sur cela on pourra finir par s'entendre peut-être aujourd'hui ou d'ici quelque temps. Maintenant...

M. LESAGE: Juste une question. Est-ce que l'on s'est entendu sur la réduction des heures de travail?

M. BELLEMARE: Il n'y a pas de problème sur ça...

M. LESAGE: Pas de problème.

M. BELLEMARE: ... pour les Comptoirs forestiers.

M. LESAGE: D'accord. On s'est entendu sur la réduction des heures de travail.

M. BELLEMARE: Jusqu'à présent sur ça il n'y a pas de problème. Il y en a, par exemple, dans le conflit de Cordner, Hubert & Bond.

M. LESAGE: Cordner, Hubert & Bond.

M. BELLEMARE: Là, M. le Président, c'est un conflit beaucoup plus grave. Il est déclenché depuis minuit hier soir, et on est obligé, je pense, aujourd'hui de faire évacuer tous les hommes qui sont là, excepté ceux qui sont dans les roulottes. La compagnie de l'Hydro-Québec a une organisation qui pourvoit à l'alimentation de ces gens-là pour tout de suite. Mais le conflit est grave parce qu'il y a, je pense, une marge extraordinaire entre ce qui est offert présentement, le contrat d'abord de trois ans qui est demandé par la compagnie Cordner, Hubert & Bond.

L'union dit: Non, un contrat de deux ans. La compagnie est prête à payer \$6 d'augmentation par semaine, \$3 d'augmentation pour chacune des deux autres années subséquentes par année, donc \$12 au total. La demande de l'union, pour la première année, c'est \$20 par semaine d'augmentation et pour l'année suivante \$9 pour les

premiers six mois et \$3 pour les autres derniers six mois, contrat de deux ans. C'est une augmentation de \$32 par semaine pour un contrat de deux ans.

M. LESAGE: 78%,

M. BELLEMARE: 67%.

M. LESAGE: 67%.

M. BELLEMARE: 67% d'augmentation. Alors c'est un conflit qui prend des proportions difficiles dans la médiation, dans la conciliation. Les parties sont assez éloignées. Nous avons délégué un conciliateur chevronné ce matin. M. Lafleur était déjà en place, nous en avons demandé un autre pour essayer de rapprocher les parties et continuer les discussions. Il y a aussi d'autres points en litige, celui des heures de travail, celui aussi des congés payés, mais ça, je pense, ce serait facile. Mais l'écart entre les parties, ce sont les demandes syndicales au sujet du salaire horaire.

M. LESAGE: Evidemment, Cordner, Hubert & Bond ont, de l'Hydro-Québec, le contrat pour la nourriture et le logement des hommes qui n'ont pas leur famille, qui ne logent pas dans les roulettes du lac Louise.

M. BELLEMARE: Non, non.

M. LESAGE: Le ministre a déclaré qu'on avait commencé à évacuer...

M. BELLEMARE: C'est-à-dire qu'on m'a dit qu'on évacuerait ce matin.

M. LESAGE: Ce matin?

M. BELLEMARE: Oui.

M. LESAGE: Est-ce que le ministre sait à quel rythme les 5,000 employés ou les 6,000 employés qui sont actuellement au travail ou qui étaient au travail hier dans les complexes doivent quitter les lieux?

M. BELLEMARE: Je n'ai pas de détail quant à ce sujet-là, c'est une responsabilité de l'Hydro de le faire. Je n'ai pas, moi, à entrer dans ce domaine-là, je suis le ministre du Travail qui voit aux relations de travail et à la médiation, s'il est possible de l'appliquer.

M. LESAGE: Bien, nous siégeons au comité

des régies gouvernementales, je poserai la question au président de l'Hydro.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de Mercier.

### Pourparlers financiers à Paris

M. BOURASSA: M. le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Les journaux ont parlé de pourparlers de nature financière à Paris, au cours de son séjour à cet endroit. Pourrait-il confirmer ou démentir ces rumeurs et, s'il les confirme, pourrait-il dire si on peut s'attendre à des résultats concrets à la suite de ces pourparlers financiers à Paris?

M. DOZOIS: M. le Président, le député de Mercier m'avait prévenu de sa question, je l'en remercie.

Je dois déclarer tout d'abord que ce voyage que j'ai effectué était un voyage personnel, un voyage de repos qui m'a été bénéfique et ce voyage, qui avait un caractère absolument privé, ne m'a permis cependant de séjourner à Paris que quelques heures. Certaines personnes ayant appris ma présence à Paris sont entrées quand même en contact avec moi et nous avons dû continuer des pourparlers qui étaient déjà entamés et qui me permettent d'espérer que, peut-être très bientôt, nous pourrions effectuer des transactions financières sur le marché européen, en particulier sur le marché français.

M. LE PRESIDENT: Affaires du jour.  
L'honorable député de Matane.

### M. Jean Bienvenue

M. BIENVENUE: M. le Président, je me lève sur une question de privilège et je le fais précisément au moment où je vois dans la galerie M. Paul Cliche, chroniqueur au journal Le Devoir. M. le Président, je suis chatouilleux lorsque l'on m'impute des mobiles, et je le suis davantage lorsque ces mobiles sont mal fondés. Je lisais dans le Devoir de ce matin, dans un article de la première page qui a trait à certains incidents qui se sont passés hier ici en cette Chambre, je lisais ce que je relis maintenant: « Jusqu'ici, M. Aquin siégeait à la même banquette que le député libéral de Matane, M. Jean Bienvenue. Il a changé de place avec le député d'Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre. » etc. — Et je saute au paragraphe qui m'intéresse particulièrement et qui me chatouille davantage — « M.

Bienvenue a eu hier un comportement bizarre envers M. Aquin. Au début de la séance, il s'est bien gardé d'aller s'asseoir à sa banquette pour ne pas voisiner M. Aquin qui donnait un peu l'impression d'être un pestiféré parmi la troupe libérale. M. Bienvenue n'a réintégré son siège que lorsque M. Lefebvre a remplacé M. Aquin. » etc.

M. le Président, je pense que M. Cliche qui est ici connaît mal le député de Matane. Depuis longtemps en effet, j'ai dépassé cet âge, je dirais puéril, où l'on s'arrête à des procédés aussi bas ou aussi mesquins ou aussi infantiles que ceux de ne pas s'asseoir à côté de quelqu'un à telle et telle occasion. Si M. Cliche, M. le Président, avait observé davantage le député de Dorion au cours de la présente session, comme il l'a fait hier, il se serait aperçu qu'à chaque fois que le député de Dorion a pris la parole en cette Chambre, je n'étais pas assis à ses côtés et pourtant il siégeait comme député de l'Opposition libérale comme moi.

C'est à la demande expresse une fois de plus — comme il l'avait fait tout l'hiver — c'est à la demande expresse du député de Dorion que je me suis assis ailleurs pour lui donner plus d'espace pour les fins de la déclaration qu'il avait à faire et si le député de Dorion était ici, M. le Président, il dirait ce que je dis là, j'en suis sûr.

En conséquence, je demande à M. Cliche de se faire un devoir — c'est le temps de dire un devoir — de donner à ma mise au point la même publicité qu'à la situation que j'ai voulu corriger.

M. LE PRESIDENT: L'honorable ministre du Travail.

### Grève de l'Hydro-Québec

M. BELLEMARE: M. le Président, je voudrais corriger une information que j'ai donnée à la Chambre il y a deux minutes quant à la grève de Cordner, Hubert & Bond. Le sous-ministre, ce matin, avec le conciliateur qui était là, M. Lafleur, m'avait donné un mémoire que j'ai ici en main qu'ils étaient sortis à minuit, mais ils ne sont pas sortis. Ils ne sont pas encore en grève. C'est une excellente nouvelle, ils ne sont pas en grève et...

M. LESAGE: Ils ne sont pas encore en grève?

M. BELLEMARE: Non. Ils ne sont pas sortis. Bien j'avais le document ce matin qui me disait qu'ils étaient sortis à minuit, je tenais à répondre. Ils ne sont pas sortis. Même, plus

que ça, le sous-ministre qui vient de m'appeler projette une rencontre probablement demain à Québec.

M. LE PRESIDENT: L'honorable chef de l'Opposition.

### Concours de peintures

M. LESAGE: M. le Président, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir permis que soit organisé un concours de peintures et de fresques dans le comté de Louis-Hébert pour les enfants qui fréquentent nos colonies de vacances à Québec. Cela a été un très grand succès et la clôture qui entoure le site du Grand Théâtre de Québec a servi à ces exercices. Des prix ont été accordés. Je désire féliciter sincèrement tous ceux qu'y ont participé, tous ceux qui ont mérité des prix grâce à leur art et à leur travail. Je voudrais en terminant demander au premier ministre si je dois conclure de tout ça que cette clôture maintenant servira d'exposition permanente.

M. JOHNSON: Je puis d'abord assurer le chef de l'Opposition que ça ne servira pas aux échanges culturels évidemment, point de départ. Deuxièmement, je veux féliciter le chef de l'Opposition qui voit loin et qui veut au moins sauver son comté en cultivant les jeunes électeurs qui voteront pour lui un jour, et je voudrais lui dire que, pour ma part, j'ai trouvé extrêmement sympathique l'initiative. C'est presque une chose à montrer à nos visiteurs, quand on sait que l'âge des enfants qui ont exécuté ces oeuvres sur chacun des panneaux est plutôt bas. Je n'ai pas exactement les chiffres, mais on m'a dit qu'ils sont très jeunes. Je voudrais donner de nouveau l'assurance que le gouvernement songe à construire... prend les mesures nécessaires à...

M. LAPORTE: Que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

M. GERIN-LAJOIE: C'est un long songe.

M. JOHNSON: Le rêve...

M. LAPORTE: Cela devient un rêve en effet, cette affaire-là.

M. JOHNSON: Le rêve des libéraux pendant six ans sera traduit en réalité par l'Union Nationale en moins de temps.

M. LESAGE: Ce n'est pas exact de dire que c'est six ans.

M. LAPORTE: Cela bouge à part ça.

M. JOHNSON: Le ministre des Affaires culturelles qui m'accompagnait à Frédéricton a donné des détails sur un projet dont il a été question entre les premiers ministres dans le domaine des échanges culturels, et il a annoncé que nous aurions éventuellement un festival auquel seraient invitées à participer toutes et chacune des provinces, individuellement et collectivement, et ce chaque année.

Ce festival se tiendrait non seulement à Montréal, mais, dès qu'il sera prêt, dans le Grand Théâtre de Québec si possible. Nous avons bien l'intention — je suis très heureux de l'annoncer — de satisfaire ce besoin de la ville de Québec. Il reste, évidemment, encore quelques petites complications dans la révision des plans.

M. LAPORTE: Il reste à le construire.

### Le Grand Théâtre

M. JOHNSON: Non, il reste à construire sans gaspiller d'argent, sans mégalomanie en adaptant, évidemment, le style aux besoins de la population, en faisant là une construction dont la ville de Québec et la province seront fières, mais dont l'organisation fonctionnelle ne coûtera pas inutilement des millions de dollars de plus. On sait que lorsqu'on laisse les architectes galoper, ils peuvent facilement nous entraîner à des dépenses considérables. Ce n'est pas un reproche que je fais aux architectes. Ils ont le désir de créer de très belles oeuvres, de s'élever quelquefois des monuments et de se préparer des médailles dans des concours internationaux, mais c'est le devoir du gouvernement de voir à ce que les fonds du public soient dépensés le mieux possible sans gaspillage, tout en respectant certaines normes qui, évidemment, s'imposent, surtout pour une ville comme Québec.

Je suis très heureux que le chef de l'Opposition me fournisse cette occasion de dire à cette Chambre combien tous nos visiteurs, chefs d'Etat ou chefs de gouvernement, sont heureux de visiter la ville de Québec et combien ces gens sont enthousiasmés de la ville de Québec et de sa population. Il fait chaud au coeur d'entendre tous les compliments que l'on fait et les éloges que l'on distribue tant à la population de la ville de Québec et des environs qu'à cette ville elle-même sur son caractère tout à fait intéressant. Moi, ça me fait plaisir, en tout cas, d'entendre nos visiteurs s'extasier et je crois que tout Québécois est fier et le sera davantage de sa capitale.

M. LESAGE: Personne n'est plus fier de Québec, la capitale, et de sa ville que celui qui vous parle et c'est justement parce que j'en suis fier que je voudrais voir s'exécuter le plus rapidement possible les travaux de construction qui sont en plan. Je voudrais demander au premier ministre s'il serait correct pour moi de conclure de ce qu'il a dit que les demandes de soumissions qui ont été faites et les soumissions qui ont été produites seront annulées parce que le gouvernement a décidé de changer les plans du Grand Théâtre?

M. JOHNSON: Le ministre m'informe qu'il espère que les dernières solutions seront connues le 16. Des modifications ont été faites.

M. LESAGE: Il n'y a pas eu de nouvelles demandes de soumissions?

M. JOHNSON: Il y aura de nouvelles demandes.

M. LESAGE: Il y aura de nouvelles demandes?

M. JOHNSON: Des révisions avant. Le ministre pourrait peut-être...

M. RUSSELL: Oui, voici. Il y a eu plusieurs réunions... (Coup de tonnerre).

M. LESAGE: Il va falloir que le ministre sorte sa voix de tonnerre, parce que l'orage...

M. RUSSELL: Il y a eu plusieurs réunions. Il va y avoir une dernière révision à la réunion des professionnels, mardi prochain, à la suite de quoi les révisions de prix seront demandées aux trois plus bas soumissionnaires. Et on leur donnera huit jours pour donner leur prix et pour faire procéder avec les derniers prix.

M. LESAGE: Est-ce que les conditions ordinaires de demandes de soumissions seront respectées, c'est-à-dire le secret et l'ouverture en même temps?

M. RUSSELL: Il y a eu des modifications majeures qui dépassent 10% du coût total des soumissions et la pratique courante est qu'on prend les trois plus bas soumissionnaires, on leur demande de réviser leurs prix avec des modifications... (Coup de tonnerre)

M. LAPORTE: Le gouvernement est nerveux!

M. GERIN-LAJOIE: L'équipe du tonnerre vous tombe dessus. Surveillez-vous!

UNE VOIX: Cela ne dure pas, hein?

M. RUSSELL: Comme les modifications représentent plus que 10% du montant total, on demande toujours aux trois plus bas soumissionnaires de reviser leurs prix et de nous donner leurs prix.

M. LESAGE: Est-ce une révision globale des prix ou une révision sur certains articles?

M. RUSSELL: Ce sont des révisions globales, mais sur des articles majeurs.

M. LESAGE: Sur les mêmes plans?

M. RUSSELL: Sur les mêmes plans, avec certains changements qui sont demandés, qui ont été apportés aux plans.

M. LESAGE: Et le ministre dit que ces soumissions révisées devront être produites par les trois plus bas soumissionnaires, à quelle date?

M. RUSSELL: Je crois que c'est le 15. C'est la dernière réunion, mardi prochain. La date fixée est mardi prochain pour la dernière réunion des professionnels.

M. LESAGE: C'est le huit.

M. RUSSELL: Le huit et, huit jours après, l'ouverture des soumissions révisées.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable député de D'Arcy McGee.

#### Examens scolaires

M. GOLDBLOOM: M. le Président, j'adresse ma question à l'honorable ministre de l'Éducation. Est-ce que le ministre peut fournir à cette Chambre des explications sur le retard dans la production des résultats des examens d'un grand nombre d'enfants anglophones de la province? Je lui demande, en même temps, s'il est au courant du fait que ceux d'entre eux dont les efforts n'auront pas été couronnés par un succès complet seront obligés de se soumettre à des examens supplémentaires d'ici à peine douze jours et n'auront pas grand temps pour étudier en préparation.

M. BERTRAND: Le député de Robert-Bald-

win m'a donné tantôt avis de cette question et il a été entendu avec lui — le député de D'Arcy-McGee ne le savait pas — qu'étant donné que le sous-ministre qui s'occupe particulièrement de ce problème est, à ce moment-ci, absent, à Vancouver, M. Yves Martin, je me procurerai les renseignements pour les lui fournir dès le début de la semaine prochaine.

M. GOLDBLOOM: Je remercie le ministre.

M. LE PRÉSIDENT: Affaires du jour.

M. JOHNSON: M. le Président, pourrions-nous appeler l'article 24, 3e lecture du bill 76.

#### Bill no 76

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable ministre de l'Éducation propose la 3e lecture du bill 76, Loi modifiant de nouveau la Loi de l'instruction publique. Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

M. JOHNSON: M. le Président, les travaux de l'Hydro du comité des régies gouvernementales à caractère commercial ou industriel qui entend ce matin les représentants de l'Hydro ne sont pas terminés. Il est possible que ces travaux débordent au-delà de l'heure à laquelle nous ajournons généralement, soit 1 h 00 p.m. et je crois qu'il serait plus prudent d'ajourner la Chambre à la semaine prochaine, si l'on veut vider le sujet...

M. BERTRAND: Il y a un dîner.

M. JOHNSON: Il y a aussi l'accueil à l'aéroport de l'Ancienne Lorette à 2 h 00 p.m. et ensuite, ce soir, un dîner d'état en l'honneur du premier ministre de la Jamaïque. Il y aura du conseil des ministres cet après-midi, demain et lundi, et lorsque les honorables députés reviendront, ils auront un menu tout préparé, bien présenté. Dans l'intervalle, nous enverrons des échantillons au bureau du chef de l'Opposition pour qu'il puisse déguster d'avance certains des projets de loi.

M. LESAGE: Quels projets de loir

M. JOHNSON: Ceux qui apparaissent ici, la plupart de ceux qui apparaissent ici.

M. LESAGE: Les deux qui apparaissent au nom du ministre de la Justice?

M. BERTRAND: Bien, voici...

M. JOHNSON: Si on veut, relativement au projet de loi qui apparaît à l'article b, il s'agit d'accorder des dispositions législatives, d'autres lois à ces dispositions que nous avons prévues dans un bill actuellement devant le Conseil législatif et auxquels certains honorables membres sont en train d'apporter des amendements. On voudrait y apporter des amendements. C'est un travail assez complexe mais, quant à 981 0, il faut attendre que le Conseil en ait disposé dans un sens ou dans l'autre au cas où des modifications que nous accepterions ici viendraient évidemment en conflit avec ce que nous prévoyons dans ce projet de loi intitulé, Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant les placements des biens.

M. LESAGE: Quand le conseil doit-il siéger? Est-ce que le premier ministre est au courant?

M. JOHNSON: Je regrette, je ne pourrai pas donner ce renseignement. Si on veut attendre quelques secondes, j'aurai le renseignement. Avec un peu de coopération de tous les membres de cette Chambre nous pourrions probablement la semaine prochaine disposer de la presque totalité des lois, sinon de la totalité.

M. LESAGE: La Loi modifiant la loi de la Régie des alcools va-t-elle plus loin que de mettre en oeuvre les recommandations de la commission Smith?

M. JOHNSON: Oui, il y a certains petits rajustements ici et là, des amendements. Dès qu'ils seront prêts je vous enverrai les épreuves. Ce n'est pas compliqué, cependant.

M. LESAGE: Non, je comprends. Si je comprends bien, on veut donner suite aux recommandations ou à certaines recommandations du rapport Smith.

M. BERTRAND: En partie, pour certains amendements.

M. JOHNSON: C'est l'un des buts du bill. Le Conseil législatif, m'informe-t-on, siège cet après-midi à trois heures.

M. LESAGE: Cet après-midi?

M. JOHNSON: A trois heures. Il est possible que nous ayons une réunion du comité des bills privés ou publics mercredi ou jeudi prochain relativement à deux projets de loi concernant la Corporation de Prêts et de Revenu. L'Opposition sera avertie en temps et lieu. Le minis-

tre de l'Education m'informe qu'il y aura aussi une loi concernant la régionale Maisonneuve, régionale située dans l'île Laval.

M. GERIN-LAJOIE: Oui, dans quel but?

M. JOHNSON: Juste une question de terrain.

M. BERTRAND: Question de terrain, question de...

M. JOHNSON: De zonage, d'expropriation, d'achat de gré à gré, le ministre de l'Education connaît bien le problème.

M. GERIN-LAJOIE: Est-ce que le premier ministre peut nous dire si c'est l'intention du gouvernement de faire étudier le bill 67 la semaine prochaine? Est-ce que ce sera compris dans le programme?

M. JOHNSON: Oui, oui.

M. GERIN-LAJOIE: Le premier ministre nous avait annoncé avant la suspension de dix jours qu'il y aurait vraisemblablement des amendements proposés par le gouvernement.

M. JOHNSON: Oui, oui.

M. GERIN-LAJOIE: Est-ce que le gouvernement est en mesure de nous donner les amendements avant la fin de semaine pour que nous puissions les étudier?

M. JOHNSON: Je ne le crois pas, non. Mais le ministre serait disposé, il vient de m'en informer, à faire part à cette Chambre des amendements projetés, à les distribuer au moment où il fera le début de sa réplique. Ils sont assez difficiles à formuler ces amendements. Il y a déjà un travail considérable de fait là-dessus.

Maintenant il nous arrive un contretemps extrêmement fâcheux pour nous, surtout fâcheux pour celui qui en a été la victime. M. Pagé, c'est le cas de le dire, s'est réveillé à l'hôpital, comme on dit chez nous. Il dormait dans sa voiture en arrière se fiant au chauffeur et, quand il s'est réveillé, il était couché dans un lit d'hôpital, dans le comté de Chambly, une jambe fracturée. Alors je crois qu'il sera de retour ces jours prochains. Disons que c'est un contretemps drôlement fâcheux pour lui et pour nous. Alors nous aurons...

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, au sujet de la marche des travaux de la Chambre — je pense bien que c'est dans l'ordre que

les députés puissent parler — simplement quelques mots à la suite desquels le premier ministre voudra peut-être intervenir de nouveau. Au sujet du bill 67, je pense que je me dois de souligner que le gouvernement place cette Chambre dans une situation vraiment difficile pour ne pas dire intolérable. Nous sommes au cours d'un débat sur le projet de loi, le gouvernement nous a déjà annoncé qu'il aurait des amendements à soumettre et des amendements, si j'ai bien compris, substantiels. D'ailleurs, des éléments très importants sont survenus depuis la suspension du débat, en particulier la lettre de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Montréal au premier ministre qui a été rapportée dans les journaux. Alors il paraît tout à fait déraisonnable de proposer à cette Chambre que le débat continue en partant du point où il s'est arrêté la dernière fois, avec le bill tel que nous l'avons devant nous alors que le gouvernement nous dit: Bien, quand vous aurez fini de parler, on aura des amendements à soumettre, des amendements substantiels. Je pense bien que le gouvernement devrait tenir compte de la situation, prendre des dispositions pour nous donner le texte des amendements ou la substance le plus tôt possible pour que les membres de cette Chambre ne soient pas appelés à faire des discours ou des interventions, à proposer des amendements absolument dans le vide.

M. JOHNSON: Je comprends que le député de Vaudreuil-Soulanges n'aime pas donner des coups d'épée dans l'eau, mais normalement ces amendements viennent en comité plénier. Je n'ai pas d'objection, quant à moi, à ce qu'ils

soient connus, même distribués, avant même que l'on entame si on veut...

M. GERIN-LAJOIE: Il y a d'ailleurs des précédents, le gouvernement actuel et l'ancien gouvernement ont déjà procédé de cette façon. Sur le bill 21, c'est ce qui est arrivé, le gouvernement nous a donné les amendements qu'il se proposait de faire.

M. LESAGE: Dans le cas du code du travail.

M. JOHNSON: Alors, disons que nous les ferons parvenir en temps utile, en tout cas assez tôt pour permettre à certains députés de laisser leur discours dans leur pupitre plutôt que de les prononcer.

M. GERIN-LAJOIE: Je pense que nous voulons tous être efficaces et discuter vraiment des projets du gouvernement et non pas de choses qui sont déjà de côté.

M. JOHNSON: Alors mardi, onze heures ou trois heures?

M. LESAGE: Onze heures.

M. JOHNSON: Onze heures.

M. BERTRAND: Onze heures.

M. JOHNSON: Cela va.

M. LE PRESIDENT: De consentement unanime, la Chambre ajourne ses travaux à mardi prochain à onze heures de la matinée.